

Toute demande, dûment complétée, doit parvenir en Mairie au moins 15 jours ouvrés avant la date effective d'occupation du domaine public.

A déposer au service technique, bureau 10, ou à envoyer par mail à l'adresse suivante : **servicetechniques@ville-loos.fr**

L'arrêté transmis devra être affiché sur site 48 h minimum avant la date d'occupation du domaine public.

La demande d'isolation de réseau électrique (document à transmettre à la RME) est à compléter en cas de travaux sur façade et présence de câbles.

DEMANDEUR

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse :

Ville :

Téléphone : _____ Adresse mail : _____

Adresse de la demande d'autorisation :

Nature des travaux * : _____ N°d'autorisation : ____ 059 360 ____
 (ex : DP 059 360 0 0041)

*** Pour des travaux de toiture, de ravalement de façade, il est impératif de contacter en amont le service Urbanisme afin de faire les démarches pour la Déclaration Préalable. Une demande incomplète ne sera pas prise en compte et vous sera retournée.**

MOTIF

- Pose de benne de m³
 Déposée du au
- Pose d'un échafaudage*
 Déposé du au
- Stockage / livraison (sacs de matériaux, bois, échelle, bétonnière, etc... sur trottoir)
 ❖ Précisez :
 Déposé(e) du au
- Réservation de stationnement : déménagement, livraison
 Date et horaires : _____
 Immatriculation du (des) véhicule(s) ou nom de la société de location : _____

RETRAIT DE LA DEMANDE

- envoi par mail _____ Date de la demande : _____
- retrait au service technique _____ Signature du pétitionnaire : _____